

AECKWG
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023 – 089 DU 15 MARS 2023

portant affectation d'un domaine à la Société immobilière et d'Aménagement urbain.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant Code foncier et domanial en République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2017-15 du 10 août 2017 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2022-687 du 30 novembre 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- sur** proposition conjointe du Ministre de l'Économie et des Finances et du Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 mars 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Est affecté à la Société immobilière et d'Aménagement urbain, l'immeuble de contenance deux mille (2000) mètres carrés, sis à Zongo Nima dans le 5^{ème} arrondissement de Cotonou.



Article 2

Les coordonnées géographiques approchées de l'immeuble se présentent comme suit :

Coordonnées : WGS 84		
Bornes	X	Y
B1	436774	702440
B2	436775	702398
B3	436726	702396
B4	436725	702434
B5	436730	702438

Article 3

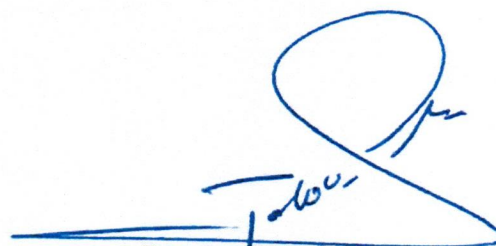
Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 15 mars 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



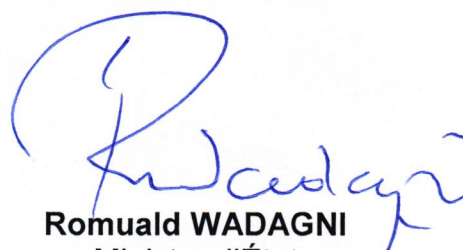
Patrice TALON.-

Le Ministre du Cadre de Vie
et du Développement Durable,



José TONATO

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MCVDD : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES MINISTÈRES : 21. SGG : 4 ; JORB : 1.